



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2019-584

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 juin 2019 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2019-584 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour le cadre normatif de la gestion contractuelle, du processus d'appel d'offres et des modalités d'octroi de contrats.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible au Service du greffe situé à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, durant les heures normales de bureau.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 3 juillet 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca